

[1] PAYS ABOLITIONNISTES ET NON ABOLITIONNISTES

Plus de deux tiers des pays ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique¹.

- **106** pays² ont aboli la peine capitale pour tous les crimes.
- **8** pays³ ont aboli la peine de mort **pour tous les crimes sauf les crimes exceptionnels**, tels que ceux commis en temps de guerre.
- **28** pays⁴ peuvent être considérés comme **abolitionnistes en pratique** parce qu'ils n'ont procédé à aucune exécution depuis au moins 10 ans et semblent avoir pour politique ou pour pratique établie de s'abstenir de toute exécution.
- Au total, **142** pays ont aboli la peine capitale en droit ou en pratique.
- **56** pays et territoires **maintiennent toujours la peine de mort** et appliquent ce châtiment.
- **20** pays⁵ ont procédé à des exécutions en 2019.
- En 2019, les cinq pays qui ont pratiqué le plus d'exécutions sont, dans l'ordre : la **Chine**, l'**Iran**, l'**Arabie Saoudite**, l'**Irak** et l'**Égypte**.

[2] PROGRÈS RÉALISÉS VERS L'ABOLITION UNIVERSELLE DE LA PEINE DE MORT

Bien que certains pays persistent toujours dans l'utilisation de la peine de mort, le mouvement pour l'abolition universelle de la peine de mort connaît des progrès indéniables. Le nombre d'exécutions confirmées en 2019 diminue encore pour atteindre son **plus bas niveau enregistré depuis au moins 10 ans**. Des pays pourtant très favorables à la peine capitale, comme

l'Iran, deuxième pays exécuteur au monde, enregistrent des baisses notables de leurs exécutions par rapport aux années précédentes⁶. Aux États-Unis, l'**État du New Hampshire** est devenu le 21^{ème} État à avoir aboli la peine de mort et l'**État de Californie**, qui compte le plus grand nombre de personnes détenues dans les couloirs de la mort, a instauré un moratoire sur les exécutions.

Dans le monde, 173 États membres des Nations Unies sur 193 n'ont procédé à aucune exécution en 2019.

En Asie centrale, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et le Tadjikistan ont maintenu leurs moratoires respectifs, tandis que le Kazakhstan a envoyé des signes positifs quant à son éventuelle **adhésion au Deuxième protocole facultatif** se rapportant au Pacte international relatifs aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

[3] CONDAMNATIONS À MORT ET EXÉCUTIONS

2019 a vu le nombre de personnes exécutées à son plus bas niveau depuis au moins dix ans : 657 exécutions ont été recensées contre 690 l'année passée ; le nombre de condamnations s'élève à **2 307** dans **56 pays** (contre 2 531 dans 54 pays en 2018). Cependant, en raison du manque de transparence ou de la difficulté d'obtenir des informations suffisantes pour corroborer les sources, comme en Chine (dont les chiffres n'ont de fait pas pu être intégrés), ces chiffres sont probablement en deçà de la réalité.

[Asie]

Plusieurs organisations des droits humains estiment le nombre d'exécutions en **Chine** à plusieurs milliers en raison du secret qui pèse toujours sur les statistiques officielles. La Corée du Nord et le Vietnam observent

¹ Pour l'année 2019 : Amnesty International, 2020, *Rapport mondial. Condamnations à mort et exécutions 2019*, <<https://www.amnesty.org/download/Documents/ACT5018472020FRENCH.PDF>>.

² Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Cap-Vert, Chypre, Colombie, Congo (République du), Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Équateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Cook, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Kirghizistan, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Malte, Maurice, Mexique, Micronésie, Moldavie, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niue, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Palaos, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda, Saint-Marin, Salomon, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie (y compris Kosovo), Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Suriname, Timor-Leste, Togo, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Vatican et Venezuela. En avril 2020, le Tchad a toutefois aboli la peine de mort pour les actes de terrorisme après l'avoir déjà abolie pour les crimes de droit commun en 2017 : <<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/04/tchad-la-decision-dabolir-la-peine-de-mort-est-un-signal-positif>>.

³ Brésil, Burkina Faso, Chili, Guatemala, Israël, Kazakhstan, Pérou et Salvador.

⁴ Algérie, Brunéi Darussalam, Cameroun, Corée du Sud (République de Corée), Érythrée, Eswatini (ex-Swaziland), Ghana, Grenade, Kenya, Laos, Liberia, Malawi, Maldives, Mali, Maroc/Sahara occidental, Mauritanie, Myanmar, Niger, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Russie155, Sierra Leone, Sri Lanka, Tadjikistan, Tanzanie, Tonga, Tunisie et Zambie.

⁵ Un signe "+" précédé d'un chiffre signifie qu'il s'agit d'un minimum calculé par Amnesty International ; un signe "+" seul signifie qu'au moins deux exécutions ont été enregistrées sans qu'Amnesty International ait pu avancer un chiffre plus fiable par manque d'information ou de transparence : Arabie saoudite (184), Bahreïn (3), Bangladesh (2), Bélarus (2+), Botswana (1), Chine (+), Corée du Nord (+), Égypte (32+), États-Unis (22), Irak (100+), Iran (251+), Japon (3), Pakistan (14+), Singapour (4), Somalie (12+), Soudan (1), Soudan du Sud (11+), Syrie (+), Viêt-Nam (+) et Yémen (7).

⁶ Selon les rapports annuels publiés d'Iran Human Rights et ECPM, les autorités iraniennes ont exécutées au moins 273 personnes en 2018 et au moins 280 en 2019. Cette diminution s'explique entre autres par un nouvel amendement dans la loi iranienne contre les stupéfiants : <http://www.ecpm.org/wp-content/uploads/Rapport-iran-2020-gb-230320_enfr_Web.pdf>.

également un secret d'État similaire concernant la pratique de la peine de mort. Aucune exécution n'a été observée en **Afghanistan** et en **Thaïlande** tandis que la **Papouasie-Nouvelle-Guinée n'a prononcé aucune condamnation à mort en 2019** au lieu de 9 l'année précédente. Le recours **à la peine de mort a souvent enfreint les normes de droit international** en sanctionnant des infractions qui n'entrent pas dans la catégorie des « crimes les plus graves » : 168 personnes au moins ont par exemple été condamnées à mort dans la région pour des infractions liées aux drogues selon Harm Reduction International⁷. Aux Maldives et au Pakistan, **des personnes mineures au moment des faits ont été condamnées à mort.**

[Moyen-Orient & Afrique du Nord]

Contrairement à la tendance des années précédentes, le nombre d'exécutions recensées par Amnesty International au Moyen-Orient et Afrique du Nord a augmenté en 2019, en raison notamment d'**une recrudescence des exécutions en Arabie Saoudite ou en Irak** (579 en 2019, soit 78 de plus qu'en 2018). En 2020, l'Arabie Saoudite a abrogé la peine de mort pour les personnes mineures au moment des faits. Au Brunei Darussalam, une réforme du code pénal **prévoyait la peine de mort par lapidation pour relations homosexuelles**, provoquant une indignation mondiale. Au moins **4 mineurs** ont été exécutés. Avec 251 personnes exécutées (selon Amnesty International) voire 281 (selon IHR/ECPM), **l'Iran est le pays qui procède au plus grand nombre d'exécution dans la région.**

[Afrique subsaharienne]

En 2019, **385** condamnations à mort ont été prononcées en Afrique subsaharienne contre 212 en 2018. Des engagements significatifs en faveur de l'abolition ont cependant été observés. Conformément aux traités internationaux dont la Gambie est partie, **la peine de mort a été retirée du projet de future Constitution**. En 2020, après avoir déjà aboli la peine de mort pour les crimes de droit commun en 2017, le Tchad **a entièrement aboli la peine de mort.**

[Amérique du Nord]

Aux **États-Unis**, en 2019, **35** condamnations ont été prononcées dans **11 États ainsi qu'au niveau fédéral**. Bien que les autorités fédérales et les autorités militaires n'aient procédé à aucune exécution depuis respectivement 2003 et 1961, **le ministre de la Justice a ordonné le 25 juillet 2019 la programmation de nouvelles exécutions fédérales**. Entre 1973 et 2018, on recense 167 personnes qui ont été condamnées à

mort avant d'être finalement disculpées du crime qui leur avait valu leur condamnation à mort. La peine de mort continue d'être appliquée à l'encontre de personnes porteuses d'un handicap mental ou intellectuel. Avec l'abolition de la peine de mort dans l'État du New Hampshire toutefois, 21 États⁸ ont désormais aboli la peine de mort ; si 30 la conservent, 11 ne l'ont pas observée depuis au moins dix ans⁹.

[4] MÉTHODES D'EXÉCUTION

En 2019, les exécutions se firent par **décapitation** (Arabie Saoudite) **électrocution** (États-Unis), **fusillade** (Biélorus, Somalie...), **injection létale** (États-Unis, Viêt-Nam...) ou **pendaison** (Japon, Singapour...).

[5] INSTRUMENTS INTERNATIONAUX EN FAVEUR DE L'ABOLITION

Parmi les progrès réalisés ces dernières années, réside l'adoption de traités par lesquels les États s'engagent à ne pas recourir à la peine capitale :

- Le **Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort**, a été ratifié par **88** États (soit 2 de plus qu'en 2018) et signé par 1 autre.
- Le **Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, traitant de l'abolition de la peine de mort**, a été ratifié par **13** États du continent américain.
- Le **Protocole n°6 à la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort**, a été ratifié par **46** États européens et signé par 1 autre ;
- Le **Protocole n°13 à la Convention européenne des droits de l'homme, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances**, a été ratifié par **44** États européens et signé par 1 autre.

Le Protocole n°6 à la Convention européenne des droits de l'homme prévoit l'abolition de la peine de mort en temps de paix tandis que le Protocole n°13 prévoit l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances. Le Second protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que le Protocole à la Convention américaine relative aux droits de l'homme, prévoient tous deux la possibilité d'émettre une réserve pour la peine de mort en temps de guerre.

En décembre 2020, l'Assemblée générale des Nations Unies votera le **8^{ème} moratoire sur les exécutions**.

⁷ Harm Reduction International, 2019, The Death Penalty for Drug Offences: Global Overview 2019 : <https://www.hri.global/files/2020/02/28/HRI_DeathPenaltyReport2019.pdf> (en anglais).

⁸ Alaska, Connecticut, Delaware, Hawaii, Illinois, Iowa, Maine, Maryland, Massachusetts, Michigan, Minnesota, New Hampshire, New Jersey, Nouveau Mexique, New York, Dakota du Nord, Rhode Island, Vermont, Virginie-Occidentale, Wisconsin et District of Columbia.

⁹ Californie, Caroline du Nord, Colorado, Indiana, Kansas, Kentucky, Montana, Nevada, Oregon, Pennsylvanie et Wyoming.